

ALDI SUISSE: un employeur attrayant et digne de confiance

Avec plus de 3000 collaboratrices et collaborateurs, ALDI SUISSE est parmi les grands employeurs de Suisse. L'entreprise offre aux employés des activités intéressantes, des salaires supérieurs à la moyenne, des prestations sociales attrayantes et de bonnes perspectives de carrière.

Leader dans le domaine du salaire minimum

Chez ALDI SUISSE, le salaire minimum oscille – selon la région et à temps plein – entre CHF 4330.- et CHF 4623.- par mois (x13) pour 42 heures de travail par semaine. Ces données relatives à la rémunération ne se rapportent pas à un salaire de référence, mais aux barèmes minima réels. Aucun collaborateur d'ALDI SUISSE n'est employé en dessous de ces limites salariales. Ainsi ALDI SUISSE verse des salaires minimaux nettement supérieurs à la moyenne du commerce de détail suisse.

Parité salariale – égalité des salaires pour des fonctions égales

Chez ALDI SUISSE, les salaires sont égaux entre hommes et femmes à tous les niveaux. De même, les employés occupant une même fonction reçoivent le même salaire. Ceci est garanti par des grilles de salaires obligatoires dans l'ensemble de l'entreprise. Aucune latitude décisionnelle subjective n'est admise.

Simplement équitable

Tous les employés ALDI SUISSE bénéficient de contrats fixes, le taux d'occupation variant entre 50 % et 100 %. Ils bénéficient aussi de l'intégralité des prestations sociales privilégiées de l'entreprise. Les emplois d'auxiliaires avec entre 20 % et 30 % d'occupation sont exceptionnels, mais, le cas échéant, ceux-ci se font toujours sur la base d'un contrat d'engagement fixe. ALDI SUISSE renonce complètement à employer du personnel rémunéré à l'heure. Ainsi, chacun a la possibilité de trouver le modèle de travail qui lui convient le mieux.

De bonnes prestations sociales

Selon l'âge, le droit aux vacances est de cinq à sept semaines par an. De plus, en cas d'incapacité de travail suite à un accident ou à une maladie, ALDI SUISSE continue à verser 100 % du salaire les 90 premiers jours. À partir du 91ème jour, ce taux descendra à 80 % du salaire. Pour tous les salariés non-cadres, les 2/3 de la retraite professionnelle (LPP) sont pris en charge par l'employeur. Le congé maternité est de 16 semaines avec 100 % de compensation salariale. De leur côté, les hommes bénéficient de deux semaines de congé de paternité avec une poursuite de 100 % du versement du salaire.

Une sécurité avec un avenir

Les carrières allant de l'apprenti au gérant de filiale ainsi que du gérant de filiale au responsable régional de vente sont promues de manière ciblée par ALDI SUISSE. Particulièrement pour les apprentis, d'excellentes possibilités de promotion sont offertes par des programmes d'encouragement spécifiques. De même, les étudiants et les diplômés universitaires, ou des hautes écoles, ou encore les professionnels venant d'autres milieux peuvent commencer leur carrière chez ALDI SUISSE. L'entreprise vous offre d'excellentes possibilités de développement.